



- 
1. **L'enseignement officiel**
    - L'enseignement de plein exercice
    - L'enseignement secondaire en alternance (CEFA)
    - L'enseignement de promotion sociale
    - L'Académie des arts
  2. **Les formations en alternance – PME (petites et moyennes entreprises)**
    - EFP (Région bruxelloise) ou IFAPME (Wallonie)
  3. **L'insertion socio-professionnelle et apparentés**
  4. **L'enseignement privé et apparentés**
- 

## 1. **L'enseignement officiel** → qualifiant + diplômant

### – L'enseignement de plein exercice

- L'enseignement **primaire**
- L'enseignement **secondaire**
  - Humanités générales
  - Humanités de transition
  - Humanités technique de qualification
  - Humanités professionnelles
- L'enseignement **supérieur**
  - Universités
  - Hautes Écoles
  - Écoles supérieures des arts

### – L'enseignement secondaire en alternance (CEFA)

Les CEFA proposent une variante à l'enseignement secondaire traditionnel de plein exercice. Les finalités de l'enseignement secondaire en alternance sont définies par le décret « Missions ». Sous certaines conditions, l'alternance délivre les mêmes certifications, qualifications et diplômes que l'enseignement secondaire de qualification de plein exercice.

→ **2 jours à l'école et 3 jours en stage** - Tout au long de sa formation, le jeune perçoit une indemnité progressive mensuelle de formation.

- « **Article 49** » vise les mêmes options, les mêmes objectifs en termes de compétences et les mêmes certifications que le plein exercice.
  - Organisée en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> TQ (technique de qualification) → CESS au terme de la 6<sup>e</sup>
  - Organisée en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> P (professionnel) → CQ au terme de la 6<sup>e</sup> et CESS au terme de la 7<sup>e</sup>
  - Attention : seule cette forme d'alternance permet d'obtenir un CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) dûment homologué.
- « **Article 45** » est organisée sur la base des profils de formation spécifiques et délivre des certificats de qualification spécifiques. Elle n'est organisée que dans l'enseignement professionnel (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés). Organisée seulement en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> P → CQ uniquement
- « **Mesures urgentes** » font références aux formations qui répondent à un besoin ponctuel et localisé d'un certain type de profil de qualification qui, dès lors, bénéficient d'un processus de mise en place plus rapide pour répondre à la demande du terrain en attendant l'éventuelle création d'un programme d'« article 45 » ou leur disparition (si la demande n'existe plus).

## – L'enseignement de promotion sociale

- Enseignement officiel pour **adultes** (+ 18 ans) généralement à **horaire réduit** (cours en journée et/ou en soirée et/ou pendant le weekend)
- Compatible avec une **activité professionnelle**
- Organisé de manière **modulaire** suivant un système d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables
  - l'ensemble des UE associées constitue une section
  - la durée d'une section est exprimée en périodes (1 p = 50 minutes) ou en crédits (ECTS)
- Propose des **formations** :
  - De niveau secondaire inférieur et de niveau secondaire supérieur → « Certificat de qualification en... de niveau secondaire inférieur/supérieur »
  - De niveau supérieur (// Universités et Haute Ecoles) → bachelier professionnalisant, bachelier de spécialisation et master
  - cfr. listes → [lien](#)<sup>1</sup>
- **Délivre des titres** :
  - Spécifiques à l'enseignement de promotion sociale
    - BES – Brevet d'Enseignement supérieur (caractère professionnalisant, apporte une qualification de niveau supérieur donnant accès à un métier clairement défini)
    - Certificats spécifiques de niveau supérieur
  - Correspondants à ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice
    - CEB
    - Brevet d'enseignement supérieur (p.ex. : brevet d'infirmier.ère hospitalier.ère)
    - CE2D
    - CESS
    - Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS
    - Certains certificats de qualification
    - Bacheliers (à caractère professionnalisant, de transition, de spécialisations)
    - Masters
    - CAP (certificat d'aptitudes pédagogiques)
    - CAPAES (certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur)
- **Conditions d'admission** :
  - Avoir le titre requis (CE2D ou CESS ou équivalent) **ou**
  - Réussir le test d'admission **ou**
  - Par valorisation des acquis d'expérience
- **Frais d'inscription** : Droit d'inscription forfaitaire de base (27 €) payable à l'inscription (non récupérable) et un droit fixe à la période de cours (de 50 minutes).
  - 0,24 €/période pour le niveau secondaire
  - 0,39 €/période pour le niveau supérieur

## – L'Académie des arts

Enseignement artistique à horaire réduit (parcours qualifiant)

## 2. Les formations en alternance - PME (petites et moyennes entreprises) → qualifiant

C'est une formation à la fois générale, technique et pratique pour les jeunes dès 15 ans, qui associe en parallèle une pratique professionnelle concrète en entreprise (3 ou 4 jours par semaine) avec des cours en Centre de formation (1 ou 2 jour(s) par semaine).

### – EFP (Région bruxelloise) ou IFAPME (Wallonie)

- **Contrats d'apprentissage** (dès 15 ans)
  - Répond à l'obligation d'instruction
  - Conditions d'inscription :
    - Avoir 15 ans
    - Avoir suivi au moins deux années du premier degré de l'enseignement secondaire

1. <http://blog.siep.be/2020/02/bacheliers-masters-cours-du-soir/>

- **Formations de chef d'entreprise et formations de coordination et d'encadrement** (dès 18 ans)

Conditions d'inscription :

- Toute personne qui n'est plus soumise à l'obligation scolaire (plus de 18 ans)
- Dépendent en fonction des formations
  - Minimum demandé : C2D
  - Maximum demandé : CESS
  - Si pas de diplôme : possibilité de passer un examen d'admission

- **Formations continues**

La formation continue est destinée à la mise à niveau des connaissances professionnelles des travailleurs, des indépendants, des cadres et des dirigeants d'entreprise.

→ [www.efp.be](http://www.efp.be)

→ [www.ifapme.be](http://www.ifapme.be)

### 3. **L'insertion socio-professionnelle et apparentés** → qualifiant

Formations gratuites organisées pour les demandeurs d'emploi.

→ [www.dorifor.be](http://www.dorifor.be)

→ [www.bruxellesformation.brussels](http://www.bruxellesformation.brussels)

### 4. **L'enseignement privé et apparentés** → ni qualifiant, ni diplômant

- Organisées par :
  - Des personnes privées
  - Des organisations professionnelles
  - Des associations
  - Des employeurs
- Coûts très variables en fonction de l'organisme (parfois très élevé)
- Aucune reconnaissance de ces formations (la valeur dépend de chaque employeur)

